



Notice explicative Standards pour la formation de base en matière de sécurité des hommes de pont

1) Contexte

L'annexe I de la directive (UE) 2017/2397 dispose que les hommes de pont doivent être âgés de 16 ans au moins et doivent avoir achevé une « **formation de base en matière de sécurité conformément aux exigences nationales** ».

Le CESNI a pris acte du fait que, dans la plupart de ses États membres, les exigences nationales pour la formation de base en matière de sécurité des hommes de pont n'auront pas été définies avant l'application de cette exigence à partir de 2022. Le CESNI a par conséquent jugé opportun de prévoir des standards harmonisés qui peuvent être considérés comme **une recommandation** pour une formation portant **sur les principaux dangers à bord** de types de bateaux caractéristiques. La formation s'adresse aux hommes de pont qui débutent dans la navigation intérieure et qui ne suivent pas de formation professionnelle (par exemple, les personnes travaillant pour une durée limitée à bord d'un bac exploité que de manière saisonnière).

2) Méthodologie

En 2018, le CESNI a décidé de travailler sur la base de la **recommandation n°7 établie par le Comité international pour la prévention des accidents du travail en navigation intérieure (CIPA)¹**. Le CIPA recommande, dans l'intérêt d'une prévention optimale des accidents, que toutes les autorités compétentes, les organisations de travailleurs et d'employeurs assurent une formation qualifiée dans ce domaine pour les nouveaux entrants dans la profession. Cela concerne les règles de base pour la sécurité au travail, le maniement des équipements de protection individuelle, la sensibilisation aux dangers spécifiques du bateau comme lieu de travail et le comportement à adopter dans les situations d'urgence (incendie, chute par-dessus bord, etc.).

3) Contenu des standards

Les standards contiennent des exigences relatives aux organismes de formation et au contenu de la formation.

La durée de la formation sera généralement d'environ **3 jours** et la formation sera axée sur les points suivants :

Utilisation de moyens de sauvetage pour la prévention des noyades	6 heures
Déplacement en toute sécurité à bord pour éviter les chutes , communication avec les autres membres de l'équipage (y compris 8 phrases standardisées en anglais pour les situations d'urgence), utilisation du dossier de sécurité et sensibilisation aux dangers liés aux cordes et aux câbles ,	3 heures
Notions de base de la lutte contre l'incendie à bord et utilisation d'extincteurs portatifs ,	2 heures
Notions de base sur les risques liés au bruit à bord,	2 heures
Notions de base sur la manipulation de matériaux dangereux (par exemple, les peintures, à ne pas confondre avec la manipulation des marchandises dangereuses (ADN) avec des exigences spécifiques),	3,5 heures
Notions de base en matière de premiers secours.	3 heures

¹ www.cipa-online.org

La formation comprendra également 8 phrases standardisées en anglais qui peuvent être utilisées dans une situation d'urgence. Le contenu et, lorsque cela est utile à des fins de clarification, le format de formation sont définis pour chaque élément.

La formation peut être dispensée par un **prestataire public ou privé**, à condition qu'il soit agréé par une autorité compétente.

La recommandation du CESNI peut être utilisée comme base pour la réglementation nationale.

4) Conséquences pour la navigation intérieure

La fixation de standards pour la formation de base en matière de sécurité permet **d'harmoniser efficacement les exigences**.

Les standards contribuent à un **meilleur niveau de protection au travail et à la sécurité des membres d'équipage et de la navigation car ils définissent les détails d'une exigence qui n'existera pas au niveau international avant 2022**.
